

Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques du
Mardi 22 octobre 2013 Après-midi

10 Questions jointes de

- **Mme Valérie Warzée-Caverenne à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur "la formation obligatoire pour les chauffeurs" (n° 19615)**
- **Mme Sabien Lahaye-Battheu au secrétaire d'État à l'Environnement, à l'Énergie et à la Mobilité, adjoint à la ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances, et secrétaire d'État aux Réformes institutionnelles, adjoint au premier ministre, sur "la formation continue des chauffeurs d'autocar et de poids lourd" (n° 20373)**

10.01 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'État, l'arrêté royal du 4 mai 2007 transpose en droit belge la directive 2003/59/CE du Parlement européen relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés au transport de marchandises ou de voyageurs par route.

Cet arrêté royal est d'application en Belgique depuis le 10 septembre 2009 pour les chauffeurs du groupe C. Concrètement, les chauffeurs doivent suivre, tous les cinq ans, 35 heures de formation donnant droit à 35 points. La fréquence de ces formations n'est pas définie.

Selon la réponse apportée à une précédente question d'un de mes collègues, nous apprenons que plus de 90 000 chauffeurs sont concernés chez nous: environ 75 000 avec le permis C et 15 000 autres avec le permis D (transport de personnes), lesquels doivent se plier à une formation de 35 heures dans un des 94 centres agréés pour pouvoir obtenir le précieux sésame.

Par ailleurs, on apprend que seulement 32 % du total des modules de formation à suivre l'ont été.

Pourriez-vous nous dire comment votre département envisage de "booster" le secteur pour que les chauffeurs soient à jour dans les délais prévus? Je pense non seulement aux chauffeurs du secteur privé, mais aussi et surtout à ceux du secteur public pour le transport de personnes?

Avez-vous un plan de communication spécifique?

Sachant que, souvent, les services de transport de personnes du secteur public s'organisent au niveau communal, comment envisagez-vous la prise en charge des frais de formation pour des employeurs qui sont déjà désargentés à force de prester plus de missions qui leur viennent du pouvoir fédéral sans avoir les moyens de les assumer?

De l'avis de certains formateurs, on risque rapidement de se trouver confronté à une pénurie de dates, car si les prévoyants auront planifié dès le départ l'ensemble de la formation, les autres n'auront plus forcément de choix.

10.02 **Sabien Lahaye-Battheu** (Open Vld): Mijnheer de staatssecretaris, ik sluit mij aan bij de vraag van mijn collega en ik stel nog de volgende vraag die ik niet gehoord heb bij mijn collega's. Zijn er sinds november 2012 nog opleidingscentra, instructeurs of modules bijgekomen?

10.03 **Melchior Wathelet**, secrétaire d'État: Madame la présidente, chères collègues, le 10 avril 2013, un courrier a été adressé par mon département à tous les exploitants d'autobus et d'autocars belges. Ce courrier rappelait non seulement l'obligation de suivre une formation continue avant le 9 septembre 2015 mais aussi les risques que leurs chauffeurs prenaient en ne répondant pas à cette obligation, à savoir ne plus pouvoir exercer leur profession.

En ce qui concerne les services publics communaux, ces derniers sont d'autant plus informés que les communes délivrent les permis de conduire pour les bus et les camions. Ils sont donc parfaitement informés de cette obligation. Par ailleurs, les communes sont régulièrement contrôlées par les inspecteurs de mon département qui leur rappellent cette obligation, non seulement pour leurs propres chauffeurs mais aussi pour les chauffeurs professionnels du secteur privé.

En ce qui concerne les frais de formation, cela ne relève pas de ma compétence. En effet, le rôle de mon département est d'agréer les centres de formation continue et les modules de formation. Je rappelle qu'il s'agit d'une obligation pour tous les pays de l'Union. Je peux toutefois vous informer que certaines écoles de promotion sociale sont reconnues, ce qui permet de réduire le coût des formations.

Mijn departement kan binnen deze korte termijn niet over de gevraagde statistieken beschikken.

Zoals reeds meerdere malen herhaald, is het niet de plicht van mijn departement om de chauffeurs aan te moedigen de nascholing te volgen. Dat is wel de taak van hun werkgevers.

Zonder de vakbekwaamheid zullen de chauffeurs immers geen vervoer meer kunnen verrichten. Het is zo dat vanaf 2016 voor de buschauffeurs en vanaf 2017 voor de vrachtwagenchauffeurs controles op de weg zullen plaatsvinden om na te kijken of de chauffeurs in orde zijn met hun vakbekwaamheid.

Mijn departement heeft wel de plicht om de nascholing te organiseren, wat inderdaad is gebeurd.

Er zijn tot nog toe 99 opleidingscentra, 702 modules en 1242 instructeurs erkend.

Vanaf 2013 werden ook heel wat modules ontwikkeld door de opleidingscentra die alle thema's van de nascholing omvatten, onder meer modules over de wegcode en het aanrijdingsformulier, de fysieke risico's voor de chauffeurs, eerste hulp na een ongeval, klantvriendelijkheid, ecologisch en defensief rijden, rij- en rusttijden en tachograaf, vrachtbrief, ladingszekering, veiligheid en zo meer.

Ik ben van mening dat alle voorwaarden zijn vervuld om het mogelijk te maken dat elke chauffeur de 35 nascholingsuren kan volgen voor 2015-2016.

10.04 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie.

Étant donné les chiffres que vous citez, je suppose que l'on peut être rassuré et que tous les chauffeurs auront la possibilité d'être formés dans les différents centres par les formateurs agréés. J'espère ne pas devoir vous réinterroger pour résoudre le problème de ceux qui n'auraient pas trouvé l'espace pour se former.

L'incident est clos.